

B E C K E R

&

associés

Conseils en Propriété Industrielle
European Patent & Trademark Attorneys

★ Valérie Gallois, PhD
CPI, EPA, EPLC

★ Marion Chajmowicz
CPI, EPA, EPLC

★ Anne-Caroline Starck-Loudes
CPI, EPA, EPLC

★ Redha Sekhri
CPI, EPA

★ Bénédicte Pierru, PhD
CPI, EPA, EPLC

★ Camille Lebrette
CPI, EPA, EPLC

★ Elodie Verhaeghe Bect, PhD
CPI, EPA, EPLC

Vincent Babonneau, PhD
CPI, EPA

Emmanuelle Grot
CPI, EPA

Dora Vignais, PhD
CPI, EPA

Ying Dong, PhD
CPI, EPA

Morgane Rieant
CPI, EPA

Aude Maguer, PhD
CPI, EPA

Emilic Dias
EPA

Léa Ackerer, PhD
EPA

Veille technologique

Laura Jonusauskaite, PhD

Pôle juridique

Contrats et Inscriptions
Estelle Marchand

Of Counsel

Philippe Becker

Administration

Kouka Hamaoui
Catherine Bomble

Marie-Laure Leservoisier
Dubravka Abramovic

Séverine Cairat

Murielle Da Silva
Diane Aubertier

Edith Benabbou
Thuy Hanh Gillot

Valérie Stoltz
Yasmine Labruyère

Rebeca Reis
Slavica Stefanovic

Virginie Goffinet

Comptabilité

Romain Cherst

Cabinet Becker & associés

Mme Valérie Gallois

Présidente

25, rue Louis Le Grand

75002 Paris

France

Son Excellence António Guterres

Secrétaire général

Nations Unies

New York

NY 10017

États-Unis

Paris, le 2 mai 2024

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Cabinet Becker & associés soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). Cabinet Becker & associés fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

CPI : Conseil en Propriété Industrielle
EPA : Mandataire en Brevets Européens
EPLC : DU Contentieux des Brevets en Europe
★ : Associés

Brevets • Stratégies de Protection • Audits • Contrats • Contentieux

BECKER & associés - 25, rue Louis le Grand - 75002 Paris / 32, cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence - France

Tel. : +33 (0) 1 53 43 85 00 - Fax : +33 (0) 1 53 43 85 05 - contact@becker.fr

SAS au capital de 10 012,80€ - RCS Paris B 423 746 932 - N° TVA Intracom. : FR 33 423 746 932 - www.becker.fr

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

BECKER & ASSOCIÉS

25, Rue Louis Le Grand

75002 PARIS

Tél. : 01 53 43 85 00

Fax : 01 53 43 85 05

Valérie GALLOIS

Présidente du Cabinet BECKER & Associés

p